

MOTO CLUB SAINT-PAULOIS

LA SAINTPAULOISE



Samedi 11 juin 2016

PARCOURS

Matin : 40 + 30 km pour les pilotes arrivé avant 11h30, fléchage orange 8h00

Après midi : 40 ou 65 coupure a mis parcours au ravitaillement pilote (fatigue, temps, etc) fléchage orange 13h15

Lieu de départ et d'arrivée des deux boucles : place de la mairie 19150 Saint Paul

PROGRAMME

7h00 Accueil des participants et contrôle administratif et technique (dans le prés)

8h00 Premier départ pour la boucle n°1 fléchage orange (45+15 km) - 3 départs par minute

12h00 Repas sous chapiteau

13h15 Premier départ - boucle n°2 fléchage orange (60 km)

15h00 Dernier départ pour la boucle n°2

19h00 remise des récompenses apéritif

20h00 Repas, concert et bal disco

REGLEMENT

Le déroulement de la randonnée et l'état des véhicules sont soumis au strict respect du Code de la route. En outre, les motos devront être homologuées, immatriculées et assurées. Chaque participant se verra remettre au départ un fond de plaque numéroté qu'il devra impérativement coller sur sa plaque phare.

Ce n'est pas une compétition : aucun temps n'est imposé, aucun classement n'est établi. Le départ et l'arrivée des deux boucles s'effectuera au bourg de St PAUL, chaque pilote devra effectuer un ravitaillement essence au cours de la pause déjeuné. L'après-midi, l'organisation se réserve le droit de contrôler les départs et d'arrêter certains pilotes sur le parcours de la deuxième boucle en raison de l'heure tardive. Le parcours est entièrement fléchées en orange fluo uniquement, les portions techniques seront indiqué et comportent toutes des déviations (harde et soft). Chaque participant s'engage à se soumettre aux éventuelles directives de l'organisation qui pourraient intervenir au cours de la manifestation. **Les GPS SONT STRICTEMENT INTERDITS !**

ANNULATION : Dans le cas où le déroulement de la randonnée serait rendu impossible pour causes administrative, météorologique ou toutes autres raisons, l'organisation se réserve le droit d'annuler la Randonnée et en informera les engagés par courriel et ou par téléphone. En cas d'annulation dans la semaine précédant la randonnée ou le jour même, le Moto-Club conservera 15 € correspondant aux frais de repas. Les désistements effectués au-delà du 1^{er} juin 2016 ne donneront pas droit à un remboursement (6 juin pour les certificats médical).

IMPORTANT : Il est rappelé que le droit de passage accordé par la Préfecture, les communes et les propriétaires n'est valable que pour la journée du 11 juin 2016. Emprunter le parcours à tout autre moment est passible de poursuites, discrédite l'action du Moto-Club et compromet la tenue des manifestations à venir.

Les pilotes surpris en état d'ébriété seront automatiquement exclus !

LE MOTO CLUB SAINT-PAULOIS décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident. Il se décharge de toutes responsabilités. Vous êtes seul maitre de votre véhicule .nous ne tenons pas le guidon pour vous. Il est aussi impératif de bien respecter le parcours et ci vous trouvez trop dure roulez dans le soft ! Le hard est costaud chez nous !!! Les marshals assurent la sécurité ! Ce ne sont pas vos treuilles !!!!!

NE PAS ROULEZ COMME DES OBUS DANS LES VILLAGES !!! Surtout pour bloquer les autres dans les chemins justes après ...MERCI aux idiots qui on fait du moto GP l'an passé !!!

CONSERVE CE DOCUMENT 07 88 59 15 30